

LOI

L/2014/ 023 /AN

**PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE
PRET ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE
AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT ET LE FONDS AFRICAIN DE
DEVELOPPEMENT (PRET AU TITRE DE LA FACILITE D'APPUI A
LA TRANSITION – FAT)**

L'ASSEMBLEE NATIONALE,

Vu la Constitution, en ses articles **72** et **149** ;

Après en avoir délibéré, adopte la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'Accord entre la République de Guinée et la Banque Africaine de Développement et le Fonds Africain de Développement (Prêt au titre de la Facilité d'Appui à la Transition- FAT)

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

22 OCT. 2014

Conakry, le.....

Le Secrétaire de Séance



El Hadj Dembo SYLLA

Le Président de Séance



Claude Kory KONDIANO

